

PORTANT COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES UNIVERSITAIRES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020/2021

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys des Diplômes Universitaires de l'École d'Économie comme suit :

Diplôme Universitaire « Préparation aux Études d'Économie et de Gestion » (DUPEG)

Membres du jury :

Jean-Pierre PLA, Président du jury, PRCE

Eléonore MARBOT, Vice-président du jury, MCF

Bertrand LAPORTE, MCF

Marie-Neige CHOMONT-GOMES, Vacataire

Diplôme Universitaire « Magistère de Développement Économique » 1^{ère} année, 2^{ème} et 3^{ème} année

Membres du jury :

Samuel GUERINEAU, Président du jury, MCF

Jean-Louis COMBES, Vice-président du jury, PU

Jean-François BRUN, MCF

Florent BRESSON, MCF

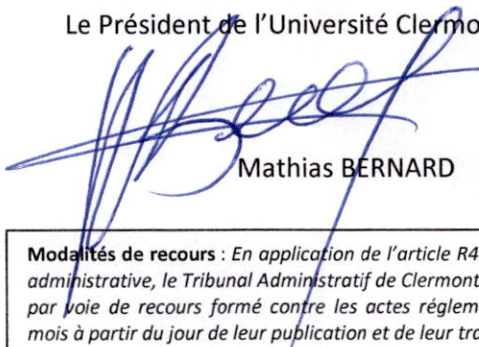
Claudio ARAUJO, MCF

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24/11/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 25 NOV. 2020

- Publié le 25 NOV. 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.